



**SYNDICAT MIXTE  
DE L'ESCAUT**

## **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation Escaut – Sensée**

\*\*\*\*\*

### **Plan d'actions – Atelier 3 du 25 mai 2016**

**Objectif 3 : Développer un partenariat avec les acteurs locaux pour réduire la vulnérabilité du territoire.**

\*\*\*\*\*

**Co-animateurs : DDTM 59, Syndicat Mixte de l'Escaut, Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.**

#### **Participants :**

Rachel KIRZEWSKI	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Michèle VERACHTERT	SIAV
Christophe DULION	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Cécilia POPULAIRE	SIAV
Aline LAINE	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Monique HUON	SMAHVSBE
Olivier LENNE	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Aurélie LEBORGNE	Chambre d'Agriculture 59-62
Nicolas BOVE	DDTM59 – DT du Valenciennois	Denis WEISS	CCI Nord
Audrey LIEVAL	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Amandine DUFLOS	S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis
Ronan GAUDIN	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Jean-Jacques HÉRIN	ADOPTA - CAD
Manuel PHILIPPE	CAVM	Jean-François SALEMBIER	DDTM59 - SSRC
Tangui LEFORT	PNR Scarpe-Escaut	Jean-Pierre DONNET	Adjoint QUIEVRECHAIN
		Vincent MERCIER	CEN Nord-Pas-de-Calais

Rachel KIRZEWSKI, Adjointe au Chef de la délégation territoriale du Valenciennois et Audrey LIÉVAL, Animatrice du Syndicat Mixte du SAGE Escaut remercient Manuel PHILIPPE de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole d'être présent pour co-animer cet atelier de la SLGRI. Les co-animateurs remercient également l'ensemble des participants d'avoir répondu présent à cette réunion sur l'objectif 3 de la SLGRI : Développer un partenariat avec les acteurs locaux pour réduire la vulnérabilité du territoire.

**Cet objectif a été reformulé de la façon suivante « Développer un partenariat avec les acteurs locaux pour réduire la vulnérabilité du territoire. ». Cette modification sera actée par le biais d'un arrêté modificatif.**

Rachel KIRZEWSKI introduit la réunion en indiquant que suite au COPIL du 3 mars 2016, les premières orientations ont été approuvées et que des pistes d'actions ont été dégagées. Rachel KIRZEWSKI rappelle les orientations stratégiques et les pistes d'actions de l'objectif 3.

**Objectif 3 Développer un partenariat avec les acteurs locaux pour réduire la vulnérabilité du territoire.**

→ **Orientation stratégique n°5 : Réduire les effets des inondations**

### **Pistes d'actions :**

- n) Évaluer la vulnérabilité du territoire.
- o) Inciter au développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et inciter à l'utilisation des techniques hydrauliques douces dans la lutte contre l'érosion.
- p) Améliorer la gestion des cours d'eau et accompagner les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques.
- q) Sensibiliser et informer les populations en matières de risques.

L'objectif de la SLGRI Escaut Sensée est d'aboutir à des solutions afin de réduire la vulnérabilité du territoire et de développer sa résilience. Le travail de concertation entre les différents acteurs permet d'ouvrir des points de vue sur des nouvelles techniques : alternatives et d'hydraulique douce.

### **n) Évaluer la vulnérabilité du territoire.**

Manuel PHILIPPE souligne que l'évaluation de la vulnérabilité du territoire doit être une action structurante entre les territoires amont et aval, la problématique doit être prise en compte jusqu'aux communes situées en aval.

Le but à terme de cet objectif est de limiter les dégâts et se servir de la mémoire, du « retour d'expérience ». Manuel PHILIPPE préconise de développer à la fois la connaissance de l'aléa et la connaissance des enjeux (exposition à l'événement), afin d'amener les acteurs à se soucier de la vulnérabilité de leurs activités ou habitation. La connaissance du risque et la vulnérabilité du territoire sont des enjeux essentiels lors d'aménagement nouveaux. Les PPRi sont des outils cadres dans la prise en compte des risques. Il est donc important de mieux connaître les outils de protection, car tous les territoires ne sont pas couverts par les PPRi.

Tangui LEFORT, du PNR Scarpe – Escaut, souligne qu'un PPRi sur la Scarpe répondrait à un certain nombre de problématiques.

Dans le cadre de la connaissance de la vulnérabilité du territoire, Denis WEISS de la CCI décrit une situation figée concernant les entreprises. Il déplore un manque d'informations, il souligne également qu'au vue de la situation économique actuelle, les entreprises sont peu disposées à réaliser des aménagements coûteux pour réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments ou matériels face au risque. Afin de compenser ce manque d'information, la CCI propose de communiquer sur le sujet via le magazine de la CCI ou des liens informatiques.

Denis WEISS indique que des entreprises du territoire disposent d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Amandine DUFLOS, S3PI, rappelle que l'information est uniquement faite aux industriels soumis à autorisation ou déclaration. Un partenariat avec la CCI est envisageable. Une journée d'information sur les techniques alternatives est prévue à Douai le 9 juin prochain à destination des industriels et collectivités.

Aurélié LEBORGNE, de la Chambre d'Agriculture, rappelle que des réunions d'information concernant les PPRi ont lieu régulièrement avec le monde agricole et que ces réunions doivent être élargies avec les communes situées en zones inondables et ne possédant pas de PPRi.

### **o) Inciter au développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et inciter à l'utilisation des techniques hydrauliques douces dans la lutte contre l'érosion.**

La DDTM souligne que les techniques alternatives ou d'hydraulique douce ne sont pas connues par tous les acteurs, il se serait donc bon d'organiser des réunions d'informations.

Cécilia POPULAIRE du SIAV rappelle que la sensibilisation doit s'effectuer à tous les niveaux : élus, agriculteurs, industriels, collectivités, usagers. Elle souligne l'intérêt de s'appuyer sur les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

Manuel PHILIPPE indique que le PLUi ne sera approuvé que dans quelques années et que dans l'attente les syndicats d'assainissement ont un rôle essentiel à jouer. Le PLUi permettra un accompagnement réglementaire.

Jean-Jacques HÉRIN, président d'ADOPTA et directeur de l'Aménagement, des Réseaux, de la Construction

et du service Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, précise qu'il n'existe pas de statut légiféré sur l'eau pluviale. Malgré la loi sur l'eau de 2006, les structures d'assainissement n'ont pas forcément la compétence « eau pluviale ». Il propose aux collectivités (EPCI, mairies), la création d'une redevance « eaux pluviales » : participation financière sur les surfaces imperméabilisées des communes afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Jean-Jacques HÉRIN suggère également d'inclure dans cette réflexion la notion de rejet des eaux par les ICPE.

Pour développer la solidarité amont-aval, Tangui LEFORT, du PNR Scarpe – Escaut, souhaite que les communes situées en haut de bassin versant et peu impactées par les inondations soient également associées aux démarches de sensibilisation des techniques alternatives et d'hydraulique douce.

La DDTM rappelle l'importance de travailler sur l'ensemble des documents d'urbanisme du bassin y compris hors zone inondable.

Manuel PHILIPPE demande si les SAGE ont une orientation spécifique concernant les techniques alternatives liées à la gestion des eaux pluviales.

Audrey LIÉVAL précise que le SAGE Escaut est en cours d'élaboration et qu'il est prévu d'inclure la thématique de « techniques alternatives » dans le plan d'aménagement et de gestion durable. Tangui LEFORT indique que le SAGE Scarpe Aval est en cours de révision et que la SLGRI de Douai est élaborée pour être cohérente avec le SAGE.

Manuel PHILIPPE préconise la sensibilisation des élus et des services instructeurs sur cette réglementation et sur les documents existants (SDAGE, SAGE, techniques alternatives...). Réduire la vulnérabilité passe également par la réduction de l'imperméabilisation dans les projets.

Jean-Jacques HÉRIN souligne l'importance d'inclure l'aspect financier dans la démarche de sensibilisation aux maires. Les aménagements pour une meilleure gestion des eaux pluviales réalisés par la Communauté d'Agglomération du Douaisis sont financièrement rentables. Il est important aussi de souligner que les franchises des assurances augmentent avec le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle.

Aurélie LEBORGNE rappelle que les aménagements mis en place par la Chambre d'Agriculture sont des techniques hydrauliques douces ayant un impact uniquement sur les pluies de faible occurrence. Pour lutter contre l'érosion, la Chambre d'Agriculture utilise le logiciel STREAM qui permet de modéliser les écoulements sur l'ensemble des parcelles d'un bassin versant. De plus, une sensibilisation aux techniques d'hydrauliques douces pour la lutte contre l'érosion est faite dans les lycées agricoles.

Aurélie LEBORGNE insiste également quant à l'importance de travailler avec les agriculteurs sur les techniques culturales et le non-labour.

Manuel PHILIPPE indique qu'il faut faire de l'animation sur ce qui a été fait, afin que les aménagements ne soient pas considérés comme des obstacles pour les agriculteurs.

Aurélie LEBORGNE souligne l'intérêt de se structurer pour pérenniser les aménagements.

Vincent MERCIER, du conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais, préconise l'inscription des haies et des fascines dans le PLU afin que ces dernières ne soient plus détruites. Ces aménagements sont également un atout pour l'environnement.

Dans le cadre des porter-à-connaissance réalisés par le PNR lors de l'élaboration de PLU, les linéaires de haies ou d'arbres sont recensés.

Aurélie LEBORGNE demande que l'orientation o) soit reformulée de la façon suivante : « **Inciter au développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et inciter à l'utilisation de techniques de lutte contre l'érosion (hydraulique douce, hydraulique structurante et pratique culturale) ».**

**p) Améliorer la gestion des cours d'eau et accompagner les gestionnaires d'ouvrages d'hydrauliques.**

Monique Huon du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut fait un état des lieux des aménagements identifiés sur son territoire.

Manuel PHILIPPE indique que l'entretien est une obligation réglementaire pour les propriétaires et gestionnaires des ouvrages.

Manuel PHILIPPE précise que même sans connaître la position des élus au sujet de la GEMAPI, la SLGRI peut avoir un objectif de coordination des structures existantes.

La CAVM a délibéré pour l'élaboration d'un plan de gestion qui se fera en lien avec celui du pays de Mormal.

Monique Huon du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut fait un état des lieux des aménagements identifiés sur son territoire et évoque la GEMAPI à venir en rappelant qu'il est important d'avoir une gestion au bassin versant et non via un découpage administratif.

Tangui LEFORT souligne l'intérêt d'intégrer les plans de gestion des cours d'eau (exemple de la Selle) dans la SLGRI, afin d'étudier le risque inondation. Il préconise également la création de groupe de gouvernance selon les différents gestionnaires (cours d'eau, ouvrages hydrauliques).

Selon Jean-Jacques HÉRIN, les schémas « trame verte et bleue » peuvent permettre une hiérarchisation des cours d'eau et ainsi d'avoir des plans de gestion plus efficaces.

**Échéances prochaines :**

- Diagnostic en cours de consultation jusque fin juin 2016,
- COPIL présidé par le sous préfet et validant les actions retenues, le 8 septembre 2016,
- Réunion d'informations avec l'ensemble des élus du périmètre de la SLGRI, le 20 septembre 2016
- Validation par le préfet coordonnateur de bassin à l'automne 2016.